



ÉLECTIONS DES DELEGUES DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE AUX ASSEMBLEES FEDERALES AU TITRE DES 150 000 LICENCI(E)S

-

APPEL A CANDIDATURES

Des élections seront organisées le **9 novembre 2019** afin d'élire les délégués représentant la Ligue de Football des Pays de la Loire aux Assemblées Fédérales pour la saison 2019/2020.

Un appel à candidature pour ces élections est lancé. **Le délai pour candidater sera clos le 10 octobre 2019 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, le dossier de candidature devant être obligatoirement envoyé en courrier recommandé à l'adresse suivante : 172 bd des Pas Enchantés, 44230 St Sébastien/Loire.

Les candidats doivent répondre aux conditions générales d'éligibilité, au jour du dépôt de la candidature, définies à l'article 13.2.1 des statuts de la Ligue figurant en **annexe 1**.

Nombre de postes à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants.

Mode de scrutin (scrutin plurinominal majoritaire à deux tours)

Extrait de l'article 6 des Statuts de la FFF : Cette élection s'effectue, dans toutes les Ligues régionales, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les déclarations de candidature s'effectuent dans les conditions de l'article 4 des présents Statuts. Toutefois, par exception aux dispositions susmentionnées, les personnes candidates à cette élection peuvent adresser leur candidature avant d'avoir acquis la qualité leur permettant de satisfaire aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 7 ci-après.

Pour se présenter, il convient d'utiliser le formulaire de déclaration en **annexe 2** composé des documents suivants :

- déclaration officielle de candidature,
- attestation individuelle de non condamnation.

Annexe 1

Extrait des Statuts de la Ligue de Football des Pays de la Loire

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District concerné.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire de la Ligue ou d'une Ligue limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

Annexe 2



ÉLECTIONS DES DELEGUES DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE AUX ASSEMBLEES FEDERALES AU TITRE DES 150 000 LICENCIE(E)S

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE DU 9 NOVEMBRE 2019

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

(A remplir par le candidat et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avant le 10 octobre 2019 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidatures. Il doit être indiqué sur l'enveloppe contenant cette déclaration la mention « élection des délégués de la Ligue de Football des Pays de la Loire aux Assemblées Fédérales au titre des 150 000 licencié(e)s.)

Je soussigné (e), Madame - Monsieur (1)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone/ Mobile/ Mail :

Déclare candidater aux élections des délégués de la Ligue de Football des Pays de la Loire aux Assemblées Fédérales qui auront lieu lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 9 novembre 2019, en **qualité de** (2) :

→ TITULAIRE ayant pour suppléant (3)

→ SUPPLEANT DE (4)

Fait à, le.....

Signature du candidat :

1 Rayer la mention inutile

2 Cochez l'un des postes

3 Le postulant au titre de titulaire indique, s'il en a un, son suppléant, lequel doit également candidater officiellement par courrier recommandé séparé

4 Le suppléant doit impérativement préciser le nom du titulaire, lequel doit avoir candidaté et mentionné le nom de son suppléant par courrier recommandé séparé

DECLARATION INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION DU CANDIDAT A L'ELECTION DES DELEGUES DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE AUX ASSEMBLEES FEDERALES AU TITRE DES 150 000 LICENCIES

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Profession :

Demeurant :

.....

.....

.....

- Déclare candidater à l'élection des délégués de la Ligue de Football des Pays de la Loire aux Assemblées Fédérales.

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales, ni d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à,

Le

Signature